Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260521-2026_027-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 mai 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 13 mai 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Jean-Michel FARINA, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Catherine THOMMEROT, Mme Sandrine USANOS.

Absents/excusés : M. Alain MALOEUVRE, M. Arnaud LE LANNOU

Procurations :
M. Alain MALOEUVRE donne procuration à M. Patrick HENRY
M. Arnaud LE LANNOU donne procuration à Mme Natacha GELDRON

Secrétaire de séance : Mme Natacha GELDRON

2026/027	**Intercommunalité – Convention de mise à disposition à Roche aux Fées Communauté du bâtiment de la médiathèque**

Rapporteur : Chrystelle BADOUD

Par délibération du 24 septembre 2019, le conseil communautaire a modifié les statuts de Roche aux Fées Communauté pour y intégrer la compétence lecture publique.

En 2021, des conventions de mise à disposition à titre gracieux des bâtiments des médiathèques avaient été conclues avec les communes du territoire.

Pour la commune de Martigné-Ferchaud, cette convention de mise à disposition avait été actée par délibération n°2021.008 du 25 février 2021.

Cette convention étant aujourd'hui arrivée à échéance, il convient de procéder à son renouvellement, pour la durée 2026-2028.

Un exemplaire du projet de convention est joint à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260521-2026_027-DE

Vu la délibération du 24 septembre 2019 du Conseil Communautaire de Roche aux Fées Communauté intégrant la compétence lecture publique
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération
Vu l'avis de la commission Communication/Vie Culturelle/Tourisme du 7 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

23 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre

➢ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec roche aux Fées Communauté la convention de mise à disposition du bâtiment de la médiathèque

Pour extrait conforme, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,
Natacha GELDRON

NG.

Le Maire,
Patrick HENRY